

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **03/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **43_300625**

**OBJET : CULTURE,
EVENEMENTS CULTURELS
ET PATRIMOINE**

Approbation de la convention triennale de partenariat pédagogique avec le collège Lou Garlaban.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur JérémY PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMAN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur JérémY COETTO (donne pouvoir à Monsieur JérémY PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

ABSENTS :

Madame Jeannine LEVASSEUR

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°43_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Philippe AMY rapporte :

La Ville d'Aubagne, dans le cadre de sa politique culturelle en direction des jeunes, souhaite accompagner le développement de la pratique artistique dans l'enseignement secondaire. Un partenariat en la matière existe depuis 2018 avec le Collège Nathalie Sarraute, et dix heures d'intervention théâtrale ont été attribuées au collège Lou Garlaban entre Mars et Juin 2025.

Ce partenariat a pour ambition de favoriser l'ouverture artistique et culturelle des élèves du collège Lakanal en collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Aubagne.

A la vue du succès de ce partenariat et de la volonté conjointe des directions du collège et du conservatoire de tisser des liens plus étroits, l'établissement souhaite mettre en place un partenariat triennal qui prolonge les interventions théâtrales.

A ce titre, il est proposé d'établir un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) d'Aubagne et le collège Lou Garlaban pour la période du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2028.

Cette délibération propose d'approuver la convention qui définit les conditions et modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT que ce partenariat s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville, portée notamment par le Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) d'Aubagne,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat permettant la collaboration entre le Collège Lou Garlaban et la Ville d'Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_43-DE
Reçu le 03/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2025

